

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/03/2025

*Date d'Affichage : 14/03/2025

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **15**

*VOTANTS : **20**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints, Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET.

Etaient absents excusés :

Madame Sophie Rima GHADBAN pouvoir à Monsieur Bernard GLENAT,
Madame Murielle FANOUILLE, pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE ,
Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Madame Florence VILLE-VALLEE a été désignée Secrétaire de séance.

Déli 5 Jury d'assises Année 2026

Le Conseil Municipal,

Par mail du 21 février, la préfecture du Val d'Oise nous informe qu'il convient de tirer au sort des personnes sur la liste électorale en séance publique du Conseil. Conformément à l'article 261 du code de procédure pénale (paragraphe 1 et 2), et à l'arrêté préfectoral 2025-012, celles-ci doivent au moins avoir atteint 23 ans au 31 décembre 2023. Margency doit définir deux jurés dont le nombre est porté au triple soit six personnes. En vue de dresser la liste préparatoire, il est demandé de procéder au tirage au sort de 6 noms publiquement à partir de la liste électorale en cours.

PROCEDE à la désignation des jurys d'assises :

- Madame Françoise MALLET née le 20/12/1954 à Paris 11ème arrondissement, domiciliée 17 rue roger salengro, Margency 95580.
- Monsieur Michel MIEL né le 04/09/1939 à Paris 15 ème arrondissement, domicilié 25 rue roger salengro, Margency 95580.
- Madame Maryvonne BIDAULT (BOUADI) née le 11/05/1943 à Servon sur Vilaine, domiciliée 19 rue auguste Renoir, Margency 95580.
- Madame Liliane CHARPENTIER (PIOT) née le 27/09/1953 à Paris 17 ème, domiciliée 21 rue charles de gaulle, Margency 95580.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250321-DEL520032025-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

- Monsieur Clément CROCHU né le 24/10/1990 à Les Lilas, domicilié 57 rue Edouard Manet, Margency 95580.
- Monsieur Hervé CHAPEAU N2 LE 20/02/1963 à Châteaubriant, domicilié 20 bis rue des maquignons, Margency 95 580.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency le 21/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A.
de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication et notification.

